

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0816-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 28 juin 2016 vers les 19 h 05 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland, commissaire
Madame Caroline Charette, commissaire représentante du comité de parents
Madame Raymonde Cossette, commissaire
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Monsieur Alain Gervais, commissaire
Madame Johanne Harvey, commissaire
Monsieur Réal Julien, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
Madame Line Lecours, commissaire
Madame Patricia Pépin, commissaire
Monsieur Réjean Pichette, commissaire représentant du comité de parents
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents
Madame Nicole Trudel, commissaire

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information
Monsieur Denis Lampron, directeur de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises
Madame Sylvie Rainville, directrice adjointe des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information
Madame Mélissa Trudel, directrice adjointe des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Guy Thibodeau, madame Jeany Lachance, monsieur Shannon Piette ainsi que de monsieur François Robert, journaliste à CFUT FM Radio Shawinigan.

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 227 0616 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0616-05 soit adopté avec l'ajout suivant :

- 11.10 Modification de la résolution 100 1214.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION 228 0616 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 21 juin 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance d'ajournement inscrit sur le document 0616-06 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Intervention du public

3.1 Période de questions réservée à l'assistance

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, monsieur Guy Thibodeau mentionne qu'il est moniteur à la salle d'entraînement de l'école secondaire des Chutes. Monsieur Thibodeau décrit la baisse du nombre d'heures de son contrat de travail. Il fait part de son expérience et de son expertise. Monsieur Thibodeau souligne que les élèves ne pourront utiliser la salle d'entraînement qu'à compter de la fin de la journée. Il souhaite donc que la salle d'entraînement soit

utilisée adéquatement. En réponse à une demande du directeur général, monsieur Thibodeau souligne que les heures du contrat passent de 40 heures par semaine à 15 heures par semaine. Il précise également que l'utilisation de la salle d'entraînement par les élèves est un facteur positif pour la persévérance scolaire.

Monsieur Denis Lemaire tient à souligner que la qualité des services offerts par monsieur Thibodeau n'est aucunement liée à la baisse du nombre d'heures. Monsieur Lemaire mentionne qu'une étude du dossier sera faite au mois d'août.

Monsieur Shannon Piette, enseignant, prend ensuite la parole et appuie la demande de monsieur Thibodeau. Il souligne le non-sens d'avoir une salle d'entraînement moderne et très bien équipée qui ne peut être pleinement utilisée. Il signale également que la présence de monsieur Thibodeau permettait une utilisation ponctuelle de la salle par les enseignants et leurs élèves.

Madame Jeany Lachance, enseignante, s'adresse également aux commissaires en appui à monsieur Thibodeau. Elle confirme que l'utilisation de la salle d'entraînement permet de raccrocher les jeunes. Elle mentionne également qu'un projet entrepreneurial par les jeunes est prévu pour améliorer la publicité quant à l'utilisation de la salle d'entraînement.

Monsieur le président, Jean-Yves Laforest, remercie les personnes présentes pour leur intervention.

3.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire

Aucune représentation n'est faite.

4. Sujets présentés par la présidence

Aucun sujet.

5. Sujets présentés par les commissaires

5.1 Félicitations

5.1.1 Félicitations - Comité de mobilisation - École Sainte-Marie

RÉSOLUTION 229 0616 :

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, a, lors d'une visite le 20 juin 2016, confirmé le projet d'agrandissement de l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT que les activités de mobilisation des parents ont sensibilisé le ministre à l'importance pour la communauté de maintenir la fréquentation scolaire des élèves à Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT la qualité de l'organisation des parents quant aux multiples activités de mobilisation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que des félicitations soient adressées au comité de mobilisation des parents de l'école Sainte-Marie, notamment à la responsable, madame Marie-Ève Landry, ainsi qu'à l'ensemble des parents impliqués pour la qualité de leur mobilisation dans le cadre de la demande d'agrandissement de l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface.

Adoptée à l'unanimité.

5.1.2 Félicitations - Boursiers - Ensemble réussir

RÉSOLUTION 230 0616 :

CONSIDÉRANT que la fondation *Les oeuvres des abbés Martel et Marcil*, en collaboration avec l'école secondaire des Chutes, réalise un projet de persévérance scolaire intitulé *Ensemble réussir*;

CONSIDÉRANT que ce projet s'adresse à des élèves des secteurs Saint-Marc et Christ-Roi de Shawinigan débutant leur première année au secondaire;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de ce projet, que des élèves sont soutenus tout au long de leur parcours scolaire avec pour objectif la diplomation;

CONSIDÉRANT que les élèves qui ont persévéré et complété leurs études secondaires reçoivent une bourse de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées aux premiers boursiers du projet *Ensemble réussir*, à savoir :

- Marc-Olivier Boisvert;
- Sabrina Giguère;
- Maxime Richard;
- Alexandre Lavigne-St-Arnaud;

QUE des remerciements soient également adressés à monsieur René Marcil et sa fondation pour leur engagement et leur soutien auprès des jeunes pour ce magnifique projet.

Adoptée à l'unanimité.

6. Sujets présentés par la direction générale

6.1 Probation de cadres

RÉSOLUTION 231 0616 :

CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en référence à la Politique de gestion applicable, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement ou nomination;

CONSIDÉRANT, en référence à cette période de probation, que le directeur général, après consultation du supérieur immédiat, le cas échéant, a soumis un rapport favorable concernant des gestionnaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier aux gestionnaires suivants :

- Madame Cathy Garceau, agente d'administration aux Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information, en vigueur le 1^{er} juillet 2016;
- Madame Denise Lafond, directrice adjointe d'école primaire, en vigueur le 1^{er} juillet 2016;
- Madame Marie-Claude Maurais, directrice d'école primaire, en vigueur le 1^{er} juillet 2016;
- Monsieur Jean-Maurice Mercier, directeur d'école primaire et secondaire, en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

- Madame Nancy Nobert, régisseuse aux Services des ressources humaines, en vigueur le 1^{er} juillet 2016;
- Madame Mélissa Trudel, directrice adjointe aux Services des ressources financières, en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Engagements - Directions d'école primaire et direction adjointe d'école secondaire

RÉSOLUTION 232 0616 :

CONSIDÉRANT, en référence au plan d'effectifs de la catégorie des emplois du personnel cadre, que des postes sont à combler;

CONSIDÉRANT, eu égard au comblement de ces postes, que des recommandations ont été soumises;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soient engagées les personnes suivantes :

- Madame Jacinthe Filion, poste régulier à temps complet de direction d'école primaire;
- Madame Denise Lafond, poste régulier à temps complet de direction d'école primaire;
- Madame Marie-Josée Lepage, poste régulier à temps complet de direction adjointe d'école secondaire;
- Monsieur Donald St-Onge, poste régulier à temps complet de direction d'école primaire;
- Monsieur François Thiffault, poste régulier à temps complet de direction d'école primaire;

QUE ces engagements soient effectifs à partir du 1^{er} juillet 2016;

QUE ces engagements soient également sous réserve des lois, des règlements et des politiques applicables.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Reclassement - Contremaîtres d'entretien spécialisé

RÉSOLUTION 233 0616 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a procédé à l'analyse des tâches des postes de contremaîtres d'entretien général;

CONSIDÉRANT, par suite de cette analyse, que la direction générale recommande un reclassement de ces postes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les postes de contremaîtres d'entretien général détenus par messieurs Mario Désaulniers, Charles Dessureault et René Girard soient reclassés par des postes de contremaîtres d'entretien spécialisé;

QUE ce reclassement soit applicable à partir du 1^{er} juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Modification des frais d'administration du service du transport scolaire pour le Séminaire Sainte-Marie

RÉSOLUTION 234 0616 :

CONSIDÉRANT, en référence aux règles budgétaires 2016-2017, que le maintien d'un ajustement négatif est appliqué à la Commission scolaire de l'Énergie concernant le transport scolaire relatif aux établissements privés;

CONSIDÉRANT, de ce fait, un manque à gagner pour la Commission scolaire pour le transport des élèves fréquentant le Séminaire Sainte-Marie à Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que les frais d'administration chargés au Séminaire Sainte-Marie à Shawinigan soient maintenus selon le calcul suivant : nombre d'élèves du Séminaire Sainte-Marie transportés au 30 septembre 2016 x 500 \$ x 66 %;

QU'il demeure entendu que les frais d'administration de base (80 \$ par élève), les charges nettes de taxes du transport et les frais afférents au surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2016-2017 seront déterminés vers le mois de mars 2017, tel qu'usuellement appliqués, et ce, en sus de l'augmentation des frais d'administration précités.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 Demande de congé sans traitement - Personnel cadre

RÉSOLUTION 235 0616 :

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Robitaille, directeur d'école, a présenté une demande de congé sans traitement pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la direction générale recommande l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement à monsieur Stéphane Robitaille, directeur d'école, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, à raison de 10 % de tâche.

Adoptée à l'unanimité.

6.6 Engagement - Directeur adjoint d'écoles secondaires

RÉSOLUTION 236 0616 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 114 0316, que le plan d'effectifs de la catégorie d'emploi de direction d'établissement pour l'année scolaire 2016-2017 a été adopté;

CONSIDÉRANT, eu égard au comblement de postes vacants, qu'un comité de sélection a soumis une recommandation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit engagée la personne suivante :

- Monsieur François Marceau, directeur adjoint des écoles secondaires du Rocher et Paul-Le Jeune;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 8 août 2016 jusqu'au 30 juin 2017;

QUE cet engagement soit également sous réserve des lois, des règlements et de la politique relative aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)

Aucun sujet.

8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

8.1 Entente avec Emploi-Québec FP (512995-0)

RÉSOLUTION 237 0616 :

CONSIDÉRANT les besoins de formation pour les élèves inscrits en formation professionnelle au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie d'accroître la réussite de ses élèves et de donner un encadrement pour contrer l'absentéisme de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de service (512995-0) avec la direction régionale d'Emploi-Québec concernant les coûts d'inscription des élèves ainsi qu'une partie du salaire de la technicienne en éducation spécialisée pour la formation professionnelle 2016-2017;

QUE, par suite, le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Entente avec Emploi-Québec FG (512979-0)

RÉSOLUTION 238 0616 :

CONSIDÉRANT les besoins de formation pour les élèves inscrits en formation générale des adultes au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et de l'École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie d'accroître la réussite de ses élèves et de donner un encadrement pour contrer l'absentéisme de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de service (512979-0) avec la direction régionale d'Emploi-Québec concernant les coûts d'inscription des élèves ainsi qu'une partie du salaire du personnel professionnel pour la formation générale aux adultes 2016-2017;

QUE, par suite, le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sujets présentés par le Secrétariat général et Communications

9.1 Délégations ou représentations - Organismes et comités externes 2016-2017

RÉSOLUTION 239 0616 :

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'assurer une visibilité constante de la Commission scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un acteur d'importance dans le développement socio-économique;

CONSIDÉRANT également l'importance de l'implication des commissaires ou du personnel de direction :

- Dans les organismes voués au développement local ou régional;
- Dans les organismes qui sont en lien avec la mission de la Commission scolaire dans le cadre de ses services;
- Dans les organismes constituant une zone d'influence d'importance en raison des enjeux liés à ces organismes, de la tribune publique ou du rayonnement afférent;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient autorisées, pour l'année scolaire 2016-2017, les délégations ou les représentations au sein des organismes ou comités externes décrites au document 0616-07;

QU'il demeure entendu que soient également autorisés, le cas échéant, les affiliations et le paiement des coûts afférents à ces délégations ou représentations.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Représentations - Comités internes 2016-2017

RÉSOLUTION 240 0616 :

CONSIDÉRANT que divers comités sont mis en place au sein de la Commission scolaire de l'Énergie, et ce, dans le cadre de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la Commission scolaire est, de ce fait, requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit adopté le document 0616-08 relatif aux représentants de la Commission scolaire de l'Énergie aux divers comités internes pour l'année scolaire 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Protocole d'entente - Concentration hockey élite

RÉSOLUTION 241 0616 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite l'implantation d'une concentration hockey élite;

CONSIDÉRANT qu'une ressource est requise pour les services offerts quant à l'encadrement sportif d'une telle concentration;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'un protocole d'entente avec Propulsion hockey;

QUE, par suite, monsieur le président, Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soient autorisés à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

10. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

10.1 Démissions

RÉSOLUTION 242 0616 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes:

- Madame Éveline Frigon, orthopédagogue à l'école des Vallons de Saint-Paulin, laquelle est en vigueur le 14 juillet 2016;
- Madame Maryse Marchand, éducatrice en service de garde à l'école de la Source de Shawinigan, laquelle est en vigueur le 21 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Démissions aux fins de retraite

RÉSOLUTION 243 0616 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes:

- Madame Marie-Isabeau Savaria, enseignante à l'école La Providence de Saint-Tite, laquelle est en vigueur le 30 septembre 2016;
- Monsieur Gilles Genois, surveillant d'élèves à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan, laquelle est en vigueur le 18 novembre 2016;
- Monsieur Pierre Castonguay, enseignant à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, laquelle est en vigueur le 1^{er} juillet 2016;
- Monsieur Réjean Boutet, enseignant à l'école Forestière de La Tuque, laquelle est en vigueur le 1^{er} juillet 2016;
- Madame Lise Buisson-Paquin, agente de bureau classe I au centre administratif de Shawinigan, laquelle est en vigueur le 15 novembre 2016.

QU'il demeure entendu que ces démissions sont sous réserve de la confirmation de Retraite Québec de leur admissibilité à une telle retraite aux dates précitées.

Adoptée à l'unanimité.

10.3 Demandes de retraite progressive

RÉSOLUTION 244 0616 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive des personnes suivantes:

- Madame Gisèle Biron, enseignante spécialiste en musique au secteur Bas Saint-Maurice, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016;
- Madame Claudine Charette, enseignante spécialiste en musique au secteur Bas Saint-Maurice, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016;
- Madame Céline Côté, secrétaire d'école à l'école de la Source de Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 29 août 2016;
- Madame Suzy Martel, technicienne en informatique à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 29 août 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.4 Fin d'emploi - Inaptitude au travail

RÉSOLUTION 245 0616 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a épuisé les bénéfices d'assurance salaire de 104 semaines;

CONSIDÉRANT que ce membre a également épuisé tous les bénéfices reliés à la convention collective;

CONSIDÉRANT selon les rapports médicaux, que cette personne salariée est inapte au travail;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier concerné et la recommandation des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit mis fin au 30 juin 2016 au lien d'emploi de la personne salariée identifiée au document 0616-09.

Adoptée à l'unanimité.

10.5 Mises à pied - Inaptitude au travail

RÉSOLUTION 246 0616 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont épuisé les bénéfices d'assurance salaire de 104 semaines;

CONSIDÉRANT que la clause 7-5.00 de la convention collective applicable prévoit la mise à pied pour une incapacité physique partielle permanente;

CONSIDÉRANT, selon les rapports médicaux, que ces personnes salariées sont inaptes au travail;

CONSIDÉRANT l'étude des dossiers concernés et la recommandation des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soient mises à pied, au 30 juin 2016, les personnes salariées identifiées au document 0616-10.

Adoptée à l'unanimité.

10.6 Engagement - Personnel professionnel

RÉSOLUTION 247 0616 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler un poste de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE l'engagement de madame Lyne Farrèse, agente de gestion financière, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine au centre administratif de Shawinigan, et ce, dès le 1^{er} juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité.

11. Sujets présentés par les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information

11.1 Budget 2016-2017

RÉSOLUTION 248 0616 :

CONSIDÉRANT en vertu de l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3), que la Commission scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information ont complété la préparation d'un budget équilibré pour l'année scolaire 2016-2017, tel qu'il est décrit au document 0616-11;

CONSIDÉRANT que le budget 2016-2017 a été préparé à partir des paramètres de consultation déposés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que le budget 2016-2017 a fait l'objet d'une présentation au comité de vérification;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire de l'Énergie soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à trente-cinq cents (0,35 \$) par tranche de cent dollars (100,00 \$) d'évaluation;

QUE l'adoption du budget 2016-2017 soit conditionnelle à la confirmation par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des paramètres officiels applicables à la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE l'adoption du taux de la taxe scolaire pour la même année soit conditionnelle à la confirmation par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'adoption du *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire* pour l'année scolaire 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Taux de la taxe scolaire 2016-2017

RÉSOLUTION 249 0616 :

CONSIDÉRANT, en vertu à l'article 303 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3), qu'une commission scolaire peut imposer une taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit déterminer le taux de la taxe scolaire;

EN CONSÉQUENCE monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de trente-cinq cents (0,35 \$) par tranche de cent dollars (100,00 \$) d'évaluation de tout immeuble imposable situé sur son territoire pour l'année scolaire 2016-2017, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

QUE l'application de ce taux soit conditionnelle à la confirmation par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de l'adoption du *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire* pour l'année scolaire 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Intérêts sur arrérages de taxes 2016-2017

RÉSOLUTION 250 0616 :

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* que la taxe scolaire est exigible à la date d'échéance de paiement du compte de taxe;

CONSIDÉRANT qu'au delà de cette échéance, la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux d'intérêt annuel de quinze pourcents (15 %) applicable à toute taxe impayée à la date d'échéance pour l'année scolaire 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Information - Taux compensatoires - Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour

CONSIDÉRANT, en référence à la *Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour* de la Commission scolaire de l'Énergie, que les taux compensatoires applicables dans le cadre de cette politique sont déterminés par résolution du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT, sur la base du calcul des taux compensatoires annuels prévue à ladite politique, que les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information recommandent de maintenir aux valeurs de 2015-2016 les taux applicables pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT que cette recommandation a été soumise au comité de vérification aux fins de son analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est convenu de maintenir aux valeurs de l'année scolaire 2015-2016, les taux compensatoires applicables en vertu de la *Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour* de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2016-2017.

11.5 Plan d'investissements 2016-2017

RÉSOLUTION 251 0616 :

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur doit déterminer les règles budgétaires applicables aux investissements de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les montants à déterminer dans ces règles ont été inscrits au budget d'investissement de l'année scolaire 2016-2017 et répartis dans les quatre mesures suivantes:

- Transformation ou réparation ou réfection des bâtiments ;
- Maintien des bâtiments;
- Résorption du déficit de maintien d'actifs;
- Accessibilité aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation et une révision des priorités ont été réalisées par les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information, aux fins du partage de ces allocations pour l'ensemble des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT que la répartition des allocations a été soumise en consultation auprès des directions d'écoles et de centres;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le plan d'investissements 2016-2017 soit adopté tel que décrit au document 0616-12, conditionnellement à la confirmation des montants des mesures à être déterminés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée à l'unanimité.

11.6 Plan d'accessibilité 2016-2017

RÉSOLUTION 252 0616 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a adopté le 23 mars 2010 (résolution 168 0310), son plan d'action visant l'amélioration de l'accessibilité à ses bâtiments pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT, en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qu'une évaluation et une révision annuelle des priorités ont été réalisées par les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que des modifications aux priorités initialement définies ont été apportées en fonction de nouveaux besoins liés à l'évolution de la clientèle fréquentant les écoles et les centres visés par le plan d'action, lesquelles ont été intégrées au plan révisé décrit au document 0616-13;

CONSIDÉRANT que ces modifications ont fait l'objet d'une consultation auprès des directions des écoles et centres concernés et auprès des responsables des Services éducatifs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le plan d'action révisé sur l'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes handicapées.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 Avenant de modifications 2 au contrat - Rénovations et réaménagements divers - École Antoine-Hallé

RÉSOLUTION 253 0616 :

CONSIDÉRANT la résolution 133 0316 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de rénovations et de réaménagements divers à l'école Antoine-Hallé avec l'entreprise Paul A. Bisson inc., au montant de 261 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'acceptation et la signature de l'avenant de modifications 1 autorisé par le directeur général en vertu des fonctions et pouvoirs qui lui sont délégués par règlement;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'avenant de modifications 2 au montant de 28 687,90 \$, toutes taxes incluses soumis à l'analyse conjointe réalisée par *Michel Pellerin, architecte, Pluritec, ingénieurs* et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information dont les détails sont décrits au document 0616-14;

CONSIDÉRANT que les avenants de modifications 1 et 2 représentent un montant global de 55 001,31 \$ toutes taxes incluses, entraînant un dépassement de 21,07 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modifications 2 pour des travaux additionnels pour un montant total de 28 687,90 \$, toutes taxes incluses;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modifications 2 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 Avenant de modifications 1 au contrat - Réfection partielle des toitures - Carrefour Formation Mauricie

RÉSOLUTION 254 0616 :

CONSIDÉRANT la résolution 170 0416 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de réfection partielle des toitures au Carrefour Formation Mauricie avec le Groupe Cirtech inc., au montant de 228 369,10 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'avenant de modifications 1 au montant de 26 329,28 \$, toutes taxes incluses soumis à l'analyse conjointe réalisée par *Michel Pellerin, architecte* et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information dont les détails sont décrits au document 0616-15;

CONSIDÉRANT que l'avenant de modifications 1 entraîne un dépassement de 11,53 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modifications 1 pour des travaux additionnels pour un montant total de 26 329,28 \$, toutes taxes incluses;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modifications 1 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.9 Mandat d'achats regroupés - Équipements informatiques

RÉSOLUTION 255 0616 :

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a introduit dans ses règles budgétaires 2016-2017, une mesure transitoire visant la mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires (mesure 50760);

CONSIDÉRANT que cette mesure vise le maintien des actifs informationnels acquis par la Commission scolaire dans le cadre du plan d'action de l'École 2.0, notamment en ce qui a trait au remplacement des outils technologiques interactifs, des ordinateurs et tablettes ainsi que de certains accessoires;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le Centre de services partagés du Québec et le Centre collégial de services regroupés ont établi un partenariat pour mettre en place deux appels d'offres regroupés exclusifs aux commissions scolaires, et dont l'adhésion permettra d'acquérir les équipements visés par la mesure transitoire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite adhérer aux deux appels d'offres regroupés, lesquels seront valides pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que la valeur estimée de l'engagement de la Commission scolaire pour chacun des deux appels d'offres pourrait excéder 100 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie confirme son adhésion aux deux appels d'offres regroupés relatifs à l'acquisition d'équipements dans le cadre de la mesure de mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires (mesure 50760);

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit autorisé à signer les fiches d'engagement à ces achats regroupés pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.10 Modification de la résolution 100 1214

RÉSOLUTION 256 0616 :

CONSIDÉRANT la résolution 100 1214 par laquelle la Commission scolaire de l'Énergie autorisait la vente de l'immeuble Vallée-de-Mékinac situé au 1216, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac, à la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT que la conclusion du contrat de vente à intervenir entre les parties doit être conditionnelle à l'autorisation de la transaction par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la résolution 100 1214 soit modifiée en y spécifiant que la vente soit aussi conditionnelle à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

12. Suivi à la correspondance

Aucun sujet.

13. Sujets divers

Aucun sujet.

14. Séance déclarée ajournée ou close

RÉSOLUTION 257 0616 :

Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE, vers les 20 h 30, que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

